

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

41 PAIX

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : APPARTEMENT 18, 13 AVENUE DE CLICHY, 75017 PARIS
938 179 595 RCS PARIS

La « Société »

DECISIONS DE LA GERANTE

Décidant le transfert du siège social et procédant à la modification corrélative des statuts

La soussignée,

Madame Marine Lartigue, née le [REDACTED] à [REDACTED] demeurant [REDACTED]
[REDACTED] agissant en qualité de gérante de la société 41 PAIX,

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société,

décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société [REDACTED]

En conséquence de ce qui précède,

décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il est indiqué ci-après :

« Le siège social est fixé au : [REDACTED] »

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance qui, en ce cas, est autorisée à modifier les statuts en conséquence, sous réserve d'une ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des associés et en tout autre lieu, par décision collective extraordinaire des associés. »

Fait à Paris et signé électroniquement le 18 septembre 2026



La gérante

Marine lartigue